

## COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 JUIN 2012

L'an deux mil douze, **le 21 juin**, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur PEYRÈGNE Laurent, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Date de convocation du conseil municipal : le 13 juin 2012

**PRESENTS** : MM. PEYRÈGNE, RIFFAULT, LE GAL, BEAUDOIN, LEBLAY, POIRIER, MORAND, LAUNAY, COLLET, CHOTARD, MEREL, TENOT, MMES DEPUTTE-DRIEUX, DOUTE-BOUTON, ROLLAND B., CLOUET, GARIN, BOURREE.

**ABSENT** : MME DETOC Liliane a donné pouvoir à M PEYREGNE Laurent

M ROLLAND Eric et M SAULTIER Patrick absents excusés

Monsieur Albert TENOT a été élu secrétaire.

### VOTES A MAINS LEVEES

#### **EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE - ADOPTION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE -**

Mme DEPUTTE-DRIEUX, Adjointe, rappelle que par délibération du 12 janvier 2012, le conseil municipal décidait de retenir la proposition de l'Atelier du Port - Eric LEMOINE et Haude LE COINTRE -, architectes DPLG à LANVALLAY (22100). Un diagnostic technique et fonctionnel de l'existant a été réalisé, des réunions ont été organisées associant la commission ad-hoc spécialement constituée et en particulier les professionnels travaillant dans ce bâtiment. Le programme a été pris en compte et adapté en conservant une dimension environnementale. Tout cela a abouti à des propositions d'esquisse puis à l'élaboration de l'avant-projet sommaire.

L'architecte présente l'avant-projet sommaire, le calendrier prévisionnel de cette opération d'extension-rénovation, ainsi que les résultats de l'étude thermique.

Au stade avant-projet sommaire, l'estimation des travaux s'élève à environ 620 000 € H.T. (hors options) ; ce montant sera affiné lors de la présentation de l'avant-projet définitif.

Après présentation de l'avant-projet sommaire du projet et de l'estimation financière par l'architecte, des remarques sont faites, des questions posées et pour lesquelles il a été apporté les réponses suivantes :

- *qu'en est-il de la protection solaire des deux classes exposées ouest, particulièrement exposées à la surchauffe à mi-saison ? Stores-végétation... ?* Une ou des réponses techniques seront apportées avant la présentation de l'avant-projet-définitif.

- *l'accès à l'école lors de la 3<sup>ème</sup> phase du chantier (septembre->décembre 2013) sera-t-il strictement piéton ?* Oui, le stationnement actuel devant l'école sera préservé mais la circulation automobile sur le chemin contournant l'école à l'est sera interdite.

- *l'isolation proposée n'est-elle pas excessive ?* D'après l'étude thermique, les travaux permettront d'atteindre le niveau BBC + ; on aurait très bien pu aller plus loin et mettre par exemple du triple vitrage.

- la question de la chaudière bois, mode de chauffage futur du bâtiment, sera abordée lors d'une réunion de travail spécifique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter l'avant-projet sommaire.

## **AGENDA 21 - ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS -**

Mme DOUTE-BOUTON, Adjointe, rappelle que par délibération du 19 mars 2009, le conseil municipal décidait l'élaboration d'un Agenda 21 communal, parallèlement à la procédure d'élaboration du P.L.U. Après une consultation, le bureau d'études Idéa Environnement était retenu.

Se sont succédées une formation/sensibilisation des élus et du personnel municipal, un diagnostic des politiques communales, une réunion publique d'information sur la démarche, des ateliers thématiques puis un forum organisé le 19 février 2011, associant la population. De nouveaux ateliers thématiques sont organisés puis un travail de rédaction et de priorisation des actions est engagé par la municipalité. Plus récemment, ce plan d'actions a été présenté à la population en réunion publique le 17 avril dernier.

Après présentation par le bureau d'études, échanges et questions, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le plan d'actions de l'agenda 21 communal de Plélan-le-Grand.

## **ENQUETE PUBLIQUE - RESTAURATION DU BARRAGE DE L'ETANG DE TRECOUET -**

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 18 avril dernier, Monsieur le Préfet nous informait de l'ouverture d'une enquête publique au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'Eau) portant sur le projet de réalisation des travaux de restauration du barrage de l'étang de Trécouët. Cette enquête s'est déroulée sur le territoire de notre commune et sur celui de Saint Péran du lundi 21 mai au jeudi 7 juin 2012 inclus.

Il appartient à notre conseil municipal de se prononcer sur ce dossier et d'émettre un avis, étant entendu qu'aucune observation n'a été portée sur le registre et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Cette procédure puis le passage de notre dossier d'autorisation au Coderst doit nous permettre d'engager les travaux de restauration du barrage de l'étang de Trécouët.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la restauration du barrage de l'étang de Trécouët.

## **ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE**

Monsieur RIFFAULT, Adjoint, informe l'assemblée de la parution d'un avis d'appel public à la concurrence le 19 avril dernier dans Ouest-France pour l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse pour les services techniques municipaux. Le tracteur sera destiné aux travaux de débroussaillage. L'épareuse à bras hydraulique et à déport s'adaptera nécessairement au tracteur. Il s'agit de remplacer des équipements vieillissants qui commencent à générer des frais d'entretien importants. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 20 juin pour l'analyse des offres.

Les offres économiquement les plus avantageuses sont :

- Lot 1 : tracteur Class - type Arion 410 Quadrashift - proposé par la société CRA pour 44 970 € H.T., reprise du tracteur Cergos comprise ;
- Lot 2 : épareuse Rousseau - type Thénor 610PL - proposée par la société CRA pour 34 850 € H.T., reprise du matériel Fulgor et option 1 comprises ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir les propositions susvisées,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants,
- décide d'étudier la possibilité pour le lot 1 de recourir au crédit bail ou leasing en se rapprochant d'un organisme bancaire.

Fait à PLELAN-LE-GRAND, le 25 juin 2012

Le Maire,  
Laurent PEYRÈGNE